



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 15/09/2026

Reçu en préfecture le 15/09/2026

Publié le

ID : 035-213500655-20260909-D63_2026-DE

SEANCE DU 9 SEPTEMBRE 2026

DEPARTEMENT
D'ILLE-ET-
VILAINE

CANTON DE
LE RHEU

COMMUNE
DE
LA CHAPELLE-
THOUARAULT

Nombre de Conseillers en exercice : 19

Par suite d'une convocation en date du 4 septembre 2026 affichée le même jour, les membres composant le Conseil municipal de la Chapelle Thouarault se sont réunis le 9 septembre 2026 à 19h30 sous la présidence de Mme Régine ARMAND, Maire

Etaient présents: ARMAND Régine, BESSON Etienne, BLANC Nathalie, BRODARD Frédéric, CADE Jean-Luc, de COURTIVRON Hugues, GARIN Julien, HYBOIS Lucas (pouvoir de S. Bellande), LABBE Jean-Pierre, LEBOIS Daniel, PAUGAM BERGOT Françoise, TANNEAU Claire, TARDIF Sandrine, TRINQUART Jean-Marie (pouvoir de M. Trehin), VAUDOUR Isabelle (pouvoir de F. Valembois), VOLUER Mélanie, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Etai(en)t excusé(s) : BELLANDE Stéphanie (pouvoir à L. Hybois), TREHIN Myriem (pouvoir à J.M. Trinquart), VALEMBOIS Fanny (pouvoir à I. Vaudour)

Secrétaire : HYBOIS Lucas

N°63/2026

Adhésion au dispositif de référents déontologues mutualisés avec Rennes-Métropole

Conformément au décret n° 2022-1520 du 6 décembre 2022 relatif au référent déontologue de l' élu local et à la loi portant création d'un statut de l' élu local, il est proposé de désigner un référent déontologue, dont les principales modalités de mise en place se résument ainsi :

I/ Statut

Le Référent Déontologue est désigné parmi des personnalités qualifiées.

Il est désigné par la présente délibération pour la durée du mandat municipal.

Le Référent Déontologue exercera ses missions en toute indépendance, autonomie, et impartialité.

II/ Missions et saisine

Le Référent Déontologue a pour mission de prévenir et d'examiner les conflits d'intérêts qui affecteraient l'ensemble des élus municipaux dans l'exercice de leur mandat.

Le Référent Déontologue peut être saisi par voie électronique pour avis par tout conseiller municipal qui souhaite le consulter, pour son cas personnel sur le respect des principes ici énoncés. Tous les faits, informations ou documents dont le référent déontologues a connaissance dans l'exercice ou à l'occasion de l'exercice de ses fonctions ainsi que les avis donnés dans ce cadre sont soumis à la plus stricte confidentialité et au secret professionnel dans le respect des articles 226-13 et 226-14 du code pénal. Seul le référent déontologue a accès aux données transmises par les élus. Les avis rendus sont strictement confidentiels, et ne peuvent être rendus publics que par le conseiller concerné.

Le responsable de l'exécutif ou la directrice générale des services peut également les saisir pour avis sur toute question relative aux présents principes.

Le référent déontologue informe l'auteur de la saisine des suites et de l'avis qui y sont réservés dans un délai raisonnable. Si le référent déontologue constate, après étude, un manquement aux principes énoncés dans le code de déontologie, il en informera le conseiller municipal concerné et lui fera toutes préconisations nécessaires.

III/ Moyens

Conformément à l'arrêté du 6 décembre 2022, chaque référent déontologue est indemnisé à hauteur de 80 € par dossier traité. Les frais que le référent déontologue aurait à exposer pour l'exercice de ses missions seront remboursés sur présentation de justificatifs.

Il est proposé de désigner M. Dominique COUTURIER, magistrat honoraire, ancien président du Tribunal Judiciaire de Rennes, en qualité de référent déontologue de la collectivité.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- Désigne M. Dominique COUTURIER, magistrat honoraire, référent déontologue de la collectivité selon les modalités qui viennent d'être exposées.

La Maire
Régine ARMAND

Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal
Fait à La Chapelle Thouarault

Le Secrétaire
Lucas HYBOIS